



## **AVIS PUBLIC**

**Règlement 225-13-2021**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS** est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 20 décembre 2021, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 225-13-2021 amendant le Règlement relatif aux PIIA 225-2008 afin d'ajuster l'applicabilité de l'Annexe D**

La MRC des Pays-d'en-Haut a émis le certificat de conformité pour ce règlement le 17 mars 2022.

Le règlement est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « publications / règlements municipaux ».

**FAIT À SAINT-SAUVEUR**, ce 30 mars 2022.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA